

KUFR. Mécréances et hérésies en terre d'islam, Berg International, 2012.
Copyright@2012.

Lors du travail qui a précédé la parution de ce livre, la maison d'édition m'a imposé un certain nombre de coupes. Par conséquent, certains chapitres n'ont pas été publiés et ce pour des raisons que je ne partage pas. Je les propose ici aux lecteurs intéressés.

LE CHIEN, ANIMAL MECREANT

Pire que la détestation du porc, est celle du chien.

7, 176-177 [M] : « *Si nous avions voulu, nous l'aurions élevé par nos signes. Mais il pensa s'éterniser dans la terre et suivit ses désirs¹. Il ressemble à un chien qui balète si tu portes contre lui, et qui balète aussi si tu le laisses. Voilà la ressemblance des gens qui ont démenti nos signes. Narre la narration. Peut-être réfléchiront-ils ! Quelle mauvaise ressemblance que celles des gens qui ont démenti nos signes et qui se sont opprimés eux-mêmes. »*

Pour que le chien soit toléré, il doit être dressé à ramener le gibier mort en chasse ou pour garder les troupeaux, le logis et les récoltes.

5, 4 [H] : « *Ils te demandent ce qui leur a été permis. Dis : Vous ont été permis les bonnes choses, et ce que capturent les carnassiers auxquels vous enseignez ce que Dieu vous a enseigné. Mangez donc de ce qu'ils tiennent pour vous et rappelez dessus le nom de Dieu. Craignez Dieu. Dieu est prompt dans ses comptes. »*

L'utilité sursoit donc, de façon parcimonieuse, à l'effroi que suscite le chien. Pourtant, même utile, il reste impur... Lui, les parties de son corps, le lait de la chienne, sa peau même tannée, la couleur de son pelage (le noir indique une orientation satanique...); autant d'éléments qui salissent le fidèle et le détournent de la loi d'Allah. Une superstition va même jusqu'à en faire une créature issue du crachat de Satan. De fait, traiter quelqu'un de « chien » est une insulte d'une rare gravité en islam. Les exemples ne manquent pas comme ce Mage adorateur du feu qui tue les musulmans dans *Les Mille et Une Nuits*² et qui subit en retour la colère des poètes.

*« Chien, fils de chien, petit-fils de chien,
Rien de bon à attendre d'un chien descendant d'un chien. »*

[...]

*« Enfant de parents ignobles, fils de chien rebelle,
renégat fruit de l'adultère et de la fornication,
Pas un poil de son corps n'apparaissait
qui ne suinte de quelque sperme. »*

Les raisons d'une telle détestation du chien restent difficiles à comprendre sur le plan anthropologique. D'autant que le Coran protège les animaux et autorise

¹ Abu-Sahlieh précise qu'il s'agit « probablement de Balaam [qui] fut mis à mort par les israélites pour avoir entraîné les enfants d'Israël à l'infidélité envers Dieu. »

² Tome 3, pages 403-404, Gallimard Folio, 2007.

même la consommation de ceux considérés comme impurs en cas d'extrême nécessité ou sous la contrainte. Mais, au quotidien, le dogme musulman ne s'embarrasse pas d'une telle ignorance. Il se contente de proscrire le chien et d'en faire une preuve de mécréance. De fait, posséder un chien et le garder à la maison pour sa compagnie, pour les loisirs ou pour amuser les enfants est un acte qui fait perdre des mérites. Certains juristes affirment même que cela détourne la venue des anges de la demeure du musulman, fût-il mort...

C'est pour toutes ces raisons qu'en 2002, l'imam iranien Gholamreza Hassani appelle à se débarrasser de tous les chiens.

« J'en appelle à la magistrature pour arrêter tous les chiens hauts sur pattes, moyens sur pattes et bas sur pattes, ainsi que leur propriétaire aux longues jambes. Sinon je le ferai moi-même³. »

En Occident, certains chauffeurs de taxis musulmans refusent de prendre des clients avec des chiens même lorsqu'il s'agit de chiens d'aveugles⁴. Confronté à un tel problème, l'Office du transport public de Londres a dû légiférer sur la question⁵...

La question de l'acceptation du chien pousse la réflexion de l'islam vers le concordisme (l'une des spécialités des juristes musulmans). Un congrès organisé à Dubaï en 2004, affirme ainsi apporter la preuve de l'impureté de l'animal.

Docteur Ismaélivi El Moubajer : « Un nouveau rapport médical a confirmé l'avertissement du prophète Muhammad (salut sur lui) lié aux chiens, en montrant que le fait de s'habituer à toucher le chien et de jouer avec lui, toucher ses déchets et sa bave ou salive, conduit à la cécité donc rend la personne aveugle, des vétérinaires spécialisés ont montrés après de maintes recherches que l'élévation des chiens et le contact avec leurs baves et leurs déchets transfèrent à l'homme des parasites appelés « Toxoplasme canin » qui peut engendrer la cécité. Le docteur Iyan Right spécialiste en médecine vétérinaire a montré après une étude faite sur soixante chiens que le quart de ces animaux portent dans leurs corps les œufs de ces verres parasitaires, plus de cent quatre-vingt œufs se trouvent dans chaque gramme de poils du chien, ce qui est un nombre plus élevé que celui qui se trouve dans la terre, alors que le dernier quart des chiens analysés porte soixante-et-onze des œufs progressés c'est-à-dire avec des fœtus dont trois étaient prêts à circuler, donc capable d'attaquer l'homme. Les spécialistes qui ont conduit cette recherche publiée dans le journal britannique Daily Mirror ont montré que les œufs de ces larves sont trop mous, dont la longueur est d'un millimètre, donc ils peuvent se déplacer facilement en cas de contact avec les chiens, ainsi ils migrent, se cachent et prospèrent dans la partie qui se trouve derrière les yeux et les détruisent. C'est pour cette raison que les docteurs nous conseillent de bien laver les mains une fois que nous touchons les chiens. Il nous faut savoir que dix milles personnes sont contaminées chaque année aux États-Unis, la plupart étant des enfants. Notre prophète Muhammad, salut sur lui, nous a conseillé, cela fait quatorze siècles, de ne pas toucher les chiens ou de jouer avec eux car ces animaux n'arrêtent pas de gratter leur peau avec leur langue ce qui permet le déplacement des vers bactériens de la bouche aux poils de l'animal ; ainsi tout contact avec cet animal devient nuisible pour la santé de l'être humain⁶. »

³ <http://dogsinthenews.com/issues/0210/articles/021018a.htm>

⁴ <http://fjordman.blogspot.com/2005/04/norway-blind-people-rejected-by-muslim.html>

⁵ http://www.tfl.gov.uk/assets/downloads/businessandpartners/PCO-Notice-01_06.pdf

⁶ Cité par S.A. Aldeeb Abu-Sahlieh dans "Le chien en droit musulman". Url : <http://www.sami-aldeeb.com/articles/view.php?id=183&action=french-le-chien-en-droit-musulman>, consulté le 17 janvier 2011. Pour d'autres raisons, les extrémistes juifs tiennent des propos similaires sur l'animal : <http://www.ynetnews.com/articles/0,7340,L-4082843,00.html>.